



Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL16\_2023-DE



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien**  
**DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n°16/2023**  
**du Conseil communautaire**  
**Séance du 3 avril 2023**

\*\*\*\*\*

Date d'envoi de la convocation = 28 mars 2023  
Nombre de délégués en exercice : 75  
Nombre de délégués présents : 60  
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 11  
Nombre de délégués absents : 4

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

**Présents** : Michel AGNEL, Eric AJASSE, Dominique ASTORI, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Denis BARETTINI, Christian BAUME, Philippe BERTHOMIEU, Didier BONNEAUD, Yves CAZORLA, Michel CEGIELSKI, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Cédric CLEMENTE, Christine CLERC, Manon CROUSIER, Gilles DELALIEU Bernard DUCROS, Michèle FOND-THURIAL, Nathalie FORGEROU, Hervé GINOT, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Claire LAPEYRONIE, Jean-Marie LAURENS, Béatrice LOISON, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Stéphane MAURIN Julie MERCIER, Christine MUCCIO, Laurent NADAL, Alain NICOLET, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Patrick PALISSE, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Pascal PEYRIERE, Marie-Chantal PIONNIER, Alain POMMIER, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Justine ROUQUAIROL, Vincent ROUSSELOT, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Christophe SERRE, Maria SEUBE, Benoît TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE, Thierry VINCENT,

**Absents ayant donné procuration** : Sandrine ANGLEZAN à Jennifer OBID, Jacques BERTOLINI à Béatrice LOISON, Pascale BORDES à Alain POMMIER, Maxime COUSTON à Jean-Yves CHAPELET, Ghislaine DE VERDUZAN à Christine CLERC, Benjamin DESBRUN à Vincent ROUSSELOT, Gérald MISSOUR à Cédric CLEMENTE, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Catherine PECASTAING à Vincent ROUSSELOT, Elian PETITJEAN à Guy AUBANEL, Christian SUAU à Patrick BERTHOMIEU,

**Absents/Excusés** : Sébastien BAYART, Robert GAUTIER, Laurent OUIILLON, Béatrice REDON

**Secrétaire de Séance** : Christophe SERRE

**Objet : Convention d'attribution des fonds de concours aux communes pour l'année 2023**

Vu le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération du Gard rhodanien validé par le Conseil communautaire du 12 avril 2021,

Considérant que dans le cadre du vote de son budget 2023, le Conseil communautaire a décidé de poursuivre sa politique d'attribution de fonds de concours pour les 44 communes du territoire pour un montant de 10 € par habitant,

Considérant que le fonds de concours est mobilisable sur trois années à compter du vote du budget de l'année en cours, soit pour 2022, 2021 et 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la commission Environnement et Territoires le 23 mars 2023.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- De fixer le montant à hauteur de 50% du coût maximum TTC du projet restant à la charge de la commune, FCTVA, subventions et participations éventuelles déduits, sur la base suivante :
  - 10€ par habitant, sur la base de la population totale applicable au 1er janvier 2023 et issue du recensement INSEE 2020,
  - Un plancher minimum de 3.330€ par commune,
  - Une convention sera signée entre la Communauté d'agglomération et la commune bénéficiaire.
- D'approuver le projet de convention qui sera adapté à chaque projet communal présenté.
- D'autoriser le président à signer les conventions avec les communes bénéficiaires.

Les communes devront adresser une lettre d'intention, la présentation du projet, la délibération communale ainsi que le plan de financement du projet. Elles auront 2 années pour réaliser le(s) projet(s) retenu(s).

## Fonds de concours 2023

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023

ID : 030-200034692-20230403-DEL16\_2023-DE



Commune	Population totale	Montant de l'enveloppe
Bagnols-sur-Cèze	18 405	184 050 €
Pont-Saint-Esprit	10 660	106 600 €
Laudun-l'Ardoise	6 447	64 470 €
Saint-Laurent-des-Arbres	3 034	30 340 €
Saint-Victor-la-Coste	2 213	22 130 €
Tavel	2 076	20 760 €
Saint-Geniès-de-Comolas	2 038	20 380 €
Saint-Paulet-de-Caisson	1 901	19 010 €
Tresques	1 843	18 430 €
Connaux	1 750	17 500 €
Sabran	1 662	16 620 €
Montfaucon	1 559	15 590 €
Saint-Julien-de-Peyrolas	1 467	14 670 €
Vénéjan	1 301	13 010 €
Saint-Nazaire	1 289	12 890 €
Saint-Alexandre	1 276	12 760 €
Orsan	1 211	12 110 €
Goudargues	1 140	11 400 €
Gaujac	1 096	10 960 €
Saint-Paul-les-Fonts	1 050	10 500 €
Chusclan	995	9 950 €
Cornillon	952	9 520 €
Lirac	942	9 420 €
Saint-Marcel-de-Careiret	886	8 860 €
Cavillargues	881	8 810 €
Saint-Gervais	797	7 970 €
Carsan	795	7 950 €
Saint-Michel-d'Euzet	675	6 750 €
Codolet	618	6 180 €
Verfeuil	608	6 080 €
Saint-André-de-Roquepertuis	599	5 990 €
Saint-Étienne-des-Sorts	551	5 510 €
Saint-Laurent-de-Carnols	509	5 090 €
Saint-Pons-la-Calm	480	4 800 €
Le Pin	479	4 790 €
Saint-André-d'Olérargues	453	4 530 €
Issirac	314	3 330 €
Laval-Saint-Roman	219	3 330 €
Aiguèze	221	3 330 €
Le Garn	214	3 330 €
Salazac	191	3 330 €
Montclus	189	3 330 €
La Roque-sur-Cèze	184	3 330 €
Saint-Christol-de-Rodières	162	3 330 €
<b>TOTAUX</b>	<b>76 332</b>	<b>773 020 €</b>

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 3 avril 2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique  
en Préfecture et publié le **13 AVR. 2023**Le Président  
**Jean Christian REY**

Délais de recours : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Délibération n°16.2023 du 3 avril 2023, page 3

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le 13/04/2023



ID : 030-200034692-20230403-DEL16\_2023-DE